

Procédure détaillée pour faire les demandes de réservation de mon enfant déjà inscrit via mon compte Portail Famille (sauf sur planning)



FÉDÉRATION DES
MAISONS DES JEUNES
ET DE LA CULTURE
D'ALSACE

Rappel : période d'inscription du 3 au 13 avril 2023

Connectez-vous à votre compte Portail Famille sur le site <https://plaine-du-rhin.leportailfamille.fr/>.

Merci de cocher les créneaux au plus proche de vos besoins réels et non par précaution tous.

Attention nouveauté mercredis : il y a 1 seul accueil des mercredis mais sur 3 lieux différents selon la période ; si vous souhaitez inscrire votre enfant toute l'année aux mercredis, il faudra faire 3 demandes selon le lieu (Seltz, Lauterbourg et Beinheim).

1. Pensez à vérifier et modifier si nécessaire vos informations (téléphone, personnes autorisées...) dans la rubrique **Ma famille**

2. Allez dans *Mes Réservations*

Cliquez sur *Réservations sur période* (bouton vert en haut à droite)

Cliquez sur *Ajouter une demande* (en haut à droite), sélectionnez « Vie scolaire et Accueil de Loisirs »

- Période : 2023-2024
- Date début et Date fin imposées (année scolaire 2023/24)
- Type de semaine : sélectionnez « Toutes les semaines » si votre enfant viendra aux mêmes plages horaires durant l'année
sélectionnez « Semaines paires » ou « semaines impaires » si votre enfant viendra différemment sur une période de 15 jours durant l'année

Pour le 1^{er} enfant : cliquez sur les Horaires et Jour souhaités de la prestation souhaitée (code vert DR = Demande de Réservation) puis cliquez sur le Prénom du 2^{ème} enfant pour cocher les Horaires et Jour souhaités

Cliquez sur *Suivant* pour valider la demande puis revenez faire la suivante (celle de la semaine paire si vous avez déjà fait la semaine impaire) en cliquant sur Précédent.

Lorsque vous avez fait toutes vos demandes de réservations, cliquer sur *Valider* en vert à droite afin d'envoyer votre demande.

Le message suivant s'affiche « Votre demande de réservation a bien été prise en compte » et la demande de réservation est conservée dans la rubrique « Historique de vos demandes de réservations », faisant office de récépissé de demande d'inscription.

3. Après validation par la commission concernée, vous recevrez une confirmation par mail avant le 10 mai 2023.

Les directeurs des Périscolaires/Mercredis de la Plaine du Rhin